

• (1220)

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui deux pétitions. La première, au nom des électeurs de Simcoe-Centre, concerne l'euthanasie.

Les pétitionnaires demandent que les lois actuelles sur l'euthanasie soient appliquées.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires s'inquiètent au sujet de cette expression non définie. Il y a une crainte légitime qu'une expression aussi vaste puisse englober des comportements sexuels de toutes sortes.

LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'une électrice, M^{lle} Carole Horan, qui demande au gouvernement de légiférer de manière à imposer des peines d'emprisonnement de longue durée pour les agresseurs sexuels d'enfants.

En six mois à peine, M^{lle} Horan a recueilli 6 176 signatures auprès de gens que cette question préoccupe partout au pays. Ces Canadiens s'inquiètent de la sécurité et du bien-être de leurs enfants. Je me joins à eux pour demander que nous agissions de manière à mieux protéger tous nos enfants contre des agresseurs sexuels.

L'EUTHANASIE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter ce matin.

La première vise à demander au Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté sont rigoureusement appliquées et de n'apporter à la loi aucune modification de nature à sanctionner ou à permettre le suicide assisté, l'encouragement au suicide ou l'euthanasie, active ou passive. Cette pétition est signée par 215 électeurs.

LE «LAP DANCING»

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, la seconde pétition est signée par 649 électeurs qui exhortent le gouvernement à interdire que le «lap dancing» tel qu'on le comprend et, de ce fait, à mettre un terme à une pratique choquante et répugnante, à contenir le sexisme et à freiner ou à prévenir la propagation de la pandémie meurtrière du VIH-sida.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs de Bowden et des environs, dans ma circonscription, en Alberta.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés de façon à indiquer le moindrement l'approbation par la société des rela-

Initiatives ministérielles

tions entre personnes de même sexe ou homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de façon à ajouter à la liste des motifs de distinction illicites l'expression «orientation sexuelle» qui n'est pas définie.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président: Je cède la parole à l'honorable député de Québec-Est. Je crois qu'il lui reste encore à peu près 30 minutes. Je suis mal informé. Si le député veut bien commencer, je vais me renseigner.

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Monsieur le Président, nous sommes en train de discuter du projet de loi C-52 qui vise à mettre sur pied un nouveau ministère, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Je poursuis donc ce que j'avais commencé avant la période des questions orales. Je voudrais commencer en disant que depuis plusieurs mois, et surtout au cours de l'été dernier, tous les députés du Bloc ont envoyé une lettre au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux lui demandant de leur donner des renseignements sur tous les contrats qui avaient été accordés par le gouvernement fédéral dans leur circonscription, une demande qu'on jugerait tout à fait normale, étant donné que nous sommes des élus et que nous voulons surveiller les actions et le bon fonctionnement du gouvernement. Surprise, surprise! Les réponses ont été négatives dans tous les cas. De A à Z, le ministre des Travaux publics a refusé de donner des informations, quelles qu'elles soient, sous prétexte que ça coûtait cher.

• (1225)

Ce geste nous a surpris, mais évidemment, après mûre réflexion, on s'aperçoit que le ministère agit dès le début avec beaucoup de secret entourant les contrats gouvernementaux. Il devient excessivement difficile pour nous d'avoir des renseignements sur les contrats du gouvernement fédéral dans le domaine des travaux publics.